

La Société Nautique de Genève gagne le jugement en appel de l'America's Cup

La Cour Suprême de New York rétablit le Club Náutico Español de Vela comme Challenger of Record...

La Chambre d'Appel de la Cour Suprême de New York vient de rendre son jugement aujourd'hui en faveur de la Société Nautique de Genève. Elle rétablit ainsi le Club Náutico Español de Vela (CNEV) comme Challenger of Record légitime pour la 33^e America's Cup et refuse ce statut au Golden Gate Yacht Club (GGYC)

Ernesto Bertarelli, président d'Alinghi : "Nous sommes ravis de ce résultat. Nous pouvons maintenant continuer notre projet d'événement ouvert à plusieurs challengers. La décision de la cour prouve le bien fondé de nos actions et nous permet de replacer l'America's Cup sur l'eau."

Lucien Masméjan, principal avocat de la SNG : "Après une année de litige face au Golden Gate Yacht Club, nous sommes très heureux que la Chambre d'Appel ait jugé sans fondement leurs accusations contre l'organisation de la 33^e America's Cup par la SNG. Les actions du Golden Gate Yacht Club ont fait perdre beaucoup de temps, d'efforts et d'argent et nous espérons maintenant qu'ils ne feront pas appel. Nous devons désormais évaluer si des ajustements sont nécessaires suite au temps perdu par les initiatives abusives du GGYC."

La décision de la Chambre d'Appel est la suivante : "... *Les ordonnances de la Cour Suprême (Juge Herman Cahn) rendues le 18 mars 2008 et le 13 mai 2008, qui prononçaient, entre autres, la non-validité du challenge du CNEV et le statut de Challenger of Record du GGYC, doivent être inverties, par la loi, avec dépens. Le CNEV est déclaré Challenger of Record, et, pour se conformer au Deed of Gift qui précise que le Defender doit avoir au moins 10 mois pour se préparer, la période de 10 mois commencera à l'expédition de cette ordonnance.*"